

Année académique 2025 - 2026

Département de la Santé et des Technologies Médicales

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: sante-montigniesergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PRATIQUE ET TECHNIQUE DE L'ACTIVITE						
Ancien Code	PAEG1B83ERG	Caractère	Obligatoire			
Nouveau Code	CAER1830					
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2			
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence TERRIER (terrierf@helha.be) Anaïs AL HAFFAR (alhaffara@helha.be) Maïté DELOOS (deloosm@helha.be) Bruno PLUMAT (plumatb@helha.be) Sabrina ALBERGONI (albergonis@helha.be) Valérie GOUBE (goubev@helha.be)					
Coefficient de pondération		40				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de permettre à l'étudiant de faire les liens entre les cours théoriques et pratiques liés à l'ergothérapie. Cette démarche d'analyse d'activité faisant partie des fondements de notre profession apprend à l'étudiant à analyser l'occupation humaine de l'individu en interaction avec ses développements et ses environnements

Lors de cette activité d'apprentissage, l'étudiant(e) aura l'occasion d'explorer et d'analyser des domaines plus précis de l'occupation humaine, pilier de l'ergothérapie: les activités de la vie quotidienne, les loisirs et les activités professionnelles

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
 - 4.6 Initier et développer des pojets de recherche appliquée
- Compétence 6 Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
 - 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement
 - 6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de la formation, l'étudiant sera capable:

- (1) d'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent l'occupation humaine influençant ainsi sa participation sociale;
- (2) d'identifier, d'expliquer et de réaliser les habiletés motrices, gestuelles, cognitives, comportementales et

communicationnelles qui sous-tendent le développement occupationnel individuel;

- (3) de comprendre les dimensions micro-, méso- et macro-environnementales comme facteurs extrinsèques soutenant l'occupation humaine;
- (4) de comprendre et d'expliquer les rapports unissant les concepts d'anthropométrie, de physiologie, d'analyse du mouvement et d'environnement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B83ERGA Pratique et technique de l'activité 1 48 h / 4 C

Contenu

En parallèle avec d'autres activités d'apprentissages, les étudiants vont avoir l'occasion de découvrir et d'analyser les occupations humaines au travers d'une analyse d'activité (Soins personnels, productivité et loisirs).

Démarches d'apprentissage

L'étudiant(e) explorera l'analyse d'activité dans le domaine des loisirs, des activités professionnelles et des soins personnels.

Au préalable de chaque domaine occupationnel, des exercices de mises en situations seront proposés selon un canevas pédagogique permettant d'appréhender par la suite les outils, grilles et/ou modèles d'analyse d'activités. L'utilisation de ces divers supports aideront les étudiants à analyser les diverses activités demandées.

Dispositifs d'aide à la réussite

Remis à l'étudiant :

- des grilles de cotation des 3 dossiers ;
- un éphèméride du cours ;
- des canevas concernant les 3 dossiers.

Disponibilité des enseignants aux questionnements des étudiants lors des séances de TP.

Sources et références

AYLING, P., ARMSTRONG, H. & CLARK, G. L. (2019, 20 février). Becoming and Being a Play Therapist: Play Therapy in Practice (1re éd.). Routledge.

CASTELEIN P., ESAP, Evaluation Systémique des Aptitudes Professionnelles - ESAP. Pour un projet de réinsertion professionnelle individualisé, 2018

CLASSIFICATION INTERNATIONALE DU FONCTIONNEMENT (CIF), 2001

FOUGEYROLLAS P. et al (2020). Classification internationale. Modèle de développement humain - Processus de production du hadicap (MDHP-PPH). Québec : RIPPH

LEFEVERE, G., PALU, M., VAUVILLE, B. & ALEXANDRE, A. (2012, 8 juin). Ergothérapie en pédiatrie (1re éd.). DE BOECK SUP.

MEYER, S., De l'activité à la participation; Ed De Boeck , Collection Ergothérapie Solal, mars 2013, 288 Classification internationale MDH-PPH - 2018

SAMIER R., (2021). Le développement cognitif par le jeu. Dans Comprendre l'importance du jeu pour renforcer les fonctions cognitives exécutives (Alta Communication). Tom Pousse.

TOWNSEND, E., POLATAJKO, H., Habiliter à l'occupation Deuxième édition, CAOT Publications ACE, pp487, Ottawa 2013

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PPT qui servent de notes de cours + tous les documents ressources nécessaires sur la plateforme Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une partie de la matière est évaluée au Q1 et l'autre partie au Q2, hors session.

Q1

• loisirs : un travail en groupe qui consiste à analyser un jeu et conceptualiser diverses adaptations. Ce travail fera l'objet d'une présentation orale (pondération : 30% de la note finale);

Q2

- productivité : une analyse des activités professionnelles selon ESAP sur base d'un dossier papier avec présentation orale via un travail individuel (pondération : 35% de la note finale).
- soins personnels : une analyse occupationnelle liée aux soins personnels à l'aide d'un dossier écrit via un travail individuel (pondération : 35% de la note finale).

La présence aux cours pratiques est obligatoire. Les enseignants se réservent le droit de ne pas donner l'accès à l'évaluation à un étudiant qui serait absent à + de 20 % des séances de TP sans motif légitime.

En cas de motif légitime, un étudiant n'ayant pas eu accès au travail collectif (partie loisirs - Q1) pourra réaliser seul son travail. La décision de réaliser seul ou en groupe reviendra aux enseignants du cours.

Pour les étudiants intégrant le cursus durant l'année, chaque situation sera étudiée au cas par cas.

Q3

En cas d'échec à l'UE au Q2, l'étudiant devra représenter la ou les partie(s) en échec.

Les mêmes modalités que celles prévues aux Q1 & Q2 sont d'application :

- Loisirs : remise du dossier + présentation orale lors de la session d'examens
- Productivité : remise du dossier + présentation orale lors de la session d'examens
- Soins personnels : remise du dossier.

En cas de retard pour le dépôt de son travail, l'étudiant sera considéré en PP, sauf motif légitime.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Evo	30	Exm	70	Exm	100

Evo = Évaluation orale, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Les principes d'évaluation ci-dessous ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).